

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT RGCA17-10-0004**

**RÈGLEMENT RGCA17-10-0005**

**RÈGLEMENT RGCA17-10-0006**

**RÈGLEMENT RGCA05-10-0006-7**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

RGCA17-10-0004 soit le Règlement autorisant un emprunt de 1 762 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales et collectrices.

RGCA17-10-0005 soit le Règlement autorisant un emprunt de 45 000 \$ pour le financement de divers programmes de développement de mise en valeur du territoire, élargissement de trottoirs, aménagement de places publiques, d'espaces verts, de pistes cyclables et divers travaux connexes.

RGCA17-10-0006 soit le Règlement autorisant un emprunt de 1 004 000 \$ pour les travaux de réaménagement des parcs, espaces verts et pistes cyclables.

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2017, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement RGCA05-10-0006-7 soit le Règlement modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Ces règlements entrent en vigueur immédiatement et sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être consultés.

**DONNÉ À MONTRÉAL,**  
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 24 janvier 2017.

La secrétaire d'arrondissement,  
Marie Marthe Papineau, avocate